

COMPTE RENDU AG du 18 MARS 2019

Présents : 54 personnes nommées et 4 personnes anonymes, 5 pouvoirs.

Excusée : Mme Mélanie Cozon, avocate dans le cadre du recours déposé.



www.bancspublics.org



ADHÉREZ ET REJOIGNEZ BANCS PUBLICS POUR

- Agir pour des espaces publics végétalisés
- Œuvrer pour une vraie démocratie participative
- Mener et financer une action en justice face à la spoliation de la place Manouchian
- Alimenter notre journal citoyen : *que se passe-t-il dans votre quartier ?*
- Participer aux actions de l'association

Ordre du jour :

- Rapport moral, rapport d'activité et rapport financier
- Délibération : habilitation/ recours juridique
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration
- Perspectives d'actions en 2019

Invité : **Tristan Rechid**, animateur-formateur du processus de démocratie participative à Saillans (Drôme)

Accueil du public à 18h30 dans une salle de réunion du Foyer des jeunes travailleurs à la Manu, 8 rue de la Manutention à Valence.

Une soixantaine de personnes se sont déplacées pour assister à l'Assemblée Générale de Bancs Publics ; la plupart ont pris ou repris leur adhésion pour l'année 2019 et certains ont fait des dons plus ou moins importants.

Compte-rendu de la séance :

Rapport Moral :

A l'origine de Bancs Publics : un déni de démocratie et un choix d'aménagement passéiste. Ainsi, l'histoire de l'association s'enracine dans la remise en question d'un choix d'aménagement par l'équipe municipale de créer un parking payant et privé sur la Place Manouchian en centre-ville de Valence. En décembre 2017, une délibération a été votée au Conseil Municipal, autorisant la création d'un parking Place Manouchian. S'en est suivi une mobilisation citoyenne, notamment à travers le Comité de quartier du centre-ville, duquel plusieurs habitants se sont fait sortir sans ménagement début mars, du fait de leur opposition au parking.

L'association Bancs Publics a été créée fin mars 2018, il y a donc 1 an, non seulement dans l'optique de défendre l'importance des espaces publics dans le processus de transformation de la ville, mais aussi de mettre en évidence la nécessité de prendre en compte le changement climatique en végétalisant l'espace urbain. Par conséquent, dès le début, nous souhaitons contribuer à promouvoir un urbanisme durable, lequel ne peut advenir sans participation citoyenne réelle.

Rappel des statuts :

- **Objet :** la défense de l'espace public et sa réappropriation dans le processus de fabrication de la Ville de Valence, ainsi que la promotion d'un aménagement urbain durable.
- **Missions :**
 - o Mobiliser moyens et expertises pour enrichir le débat sur l'avenir de la Ville.
 - o Favoriser les rencontres et porter à la connaissance des élus et du grand public des solutions d'aménagement durable.
 - o Agir en justice pour la défense de l'espace public et de son aménagement durable.
 - o Organiser des événements festifs et artistiques dans les espaces publics

2018 : une année de mobilisations

- Un collectif investi et constant – 1 réunion par semaine
 - Une action juridique : recours contre la délibération, contre le permis d'aménager, référé en suspension.
A noter que les recours contre la délibération et le permis d'aménager courent toujours. Une décision du Tribunal Administratif pourrait intervenir fin 2019.
 - Des actions « sérieuses », d'autres plus festives !
 - Un contexte « porteur » : l'affaire du siècle, les marches pour le climat...
 - 2 lettres d'info : pour informer, débattre
 - Une présence dans le paysage urbain : rues, marchés, etc...
- > Un rôle de veille citoyenne, une volonté de créer des espaces de rencontres et d'échanges sur les questions d'aménagement territorial.

Rapport d'activités

- **Vie associative :** plus de 200 adhérents, beaucoup de réunions... Un rythme qui devrait ralentir à l'avenir.
- **Action juridique :**
 - o Recours gracieux fin février
 - o Recours contre la délibération
 - o Recours contre le permis d'aménager fin juin
 - o Référé en suspension fin septembre
- **Nombreux courriers d'interpellation :**
 - o La Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement – Dréal
 - o La Cour Régionale des Comptes
 - o Le « town manager » de Valence
 - o Les Préfets
 - o Mme Brune Poirson, secrétaire d'Etat – Ministère de la Transition
 - o Les Conseillers Régionaux
 - o Les responsables du programme Cœur de Ville
- **Des actions au fil de l'année** (retour en photos sur les temps forts qui ont égrainé l'année) *merci chaleureusement à tous nos adhérents et sympathisants pour leur soutien et participation active !*
 - o Fête des voisins *en mai* - Place Manouchian
 - o Réunion publique *en juin* - les enjeux d'une Ville durable avec Pierre-Antoine Landel et Michèle Rivasi
 - o Action « pop-up » *en juin* - Squat éphémère Place Manouchian
 - o Point presse « caliente » - nous relevions 50°C sur l'asphalte (!) *en août* Place Manouchian
 - o Présence active à la manifestation Alternatiba pour le climat *début septembre*.
 - o Défilé chantant (reprise « remasterisée » d'el clandestino de Manu Chao) *en septembre* - Centre piéton de Valence
 - o Causerie *en septembre* au Cause Toujours
 - o Intervention censurée devant le Conseil Municipal *en octobre*
 - o Soupe *en décembre* - Marché Halle St-Jean
 - o Et vœux *en janvier* - Parc des expositions

Rapport financier pour l'année 2018: la trésorière, Sylvie Gourret-Bourlès, présente le rapport financier :

ENTREES :

Adhésions : 1670 € pour 208 adhérents (cout moyen cotisation 8 euros)
Dons : 1925 €
Total : **3695 €**

DEPENSES:

Frais d'avocat : 3351.48 €
Frais de banque : 45 €
Divers : 44 €
Total : **3440.48 €**
SOLDE : **254.52 €**

Vote : les trois rapports sont approuvés à l'unanimité

Délibération (*cette délibération permettra à Bancs Publics, créée a posteriori du recours contre la Délibération, de s'associer à l'action en justice*).

Habilitation expresse au Président d'agir en justice - *soit de façon ponctuelle, soit de façon permanente*

Autorisation ponctuelle : celle-ci est effectuée afin d'intervenir volontairement dans le cadre d'une procédure actuellement pendante devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE opposant les requérants : Audrey Morot, Catherine Solnais, Jean-Marie Zeltner, Gérard Gantet, Philippe Gourret, Sylvie Gourret-Bourlès, Jay Hudnall, André Michel, Danielle Sapet

à la Commune de VALENCE aux fins d'annulation de la délibération n°2017/12-18/18 du Conseil Municipal de la Ville de VALENCE en date du 18 décembre 2017, approuvant l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public du 30 juin 1999 relatif (notamment) au parc de stationnement Hôtel de Ville au bénéfice de la société Q-PARK.

Election au Conseil d'Administration :

La présidente présente sa démission pour des raisons personnelles.

Le CA est composé de dix personnes maximum, il est élu pour trois ans ; il reste 4 places à pourvoir. Philippe Gourret, Marc Laurent et Bernard Cusenier se présentent et sont élus à l'unanimité.

Perspectives 2019 et suite

- Continuer à favoriser le débat sur les questions d'aménagement durable : Organisation d'évènements, rédaction et diffusion de la lettre d'infos
- Poursuivre l'action en justice pour la Place Manouchian

Echanges avec la salle

Il s'ensuit un échange de questions/réponses qui permet notamment au Dr Devis de prendre la parole à propos du "scandale sanitaire" que représente le futur Centre Aqualudique de l'Epervière, dénoncé par un groupe de 28 médecins dans une lettre ouverte au maire de Valence, président de l'Agglo. Les médecins s'inquiètent des répercussions sur la santé des usagers du centre du fait de la proximité de l'autoroute (environ 60 m). Bernard Devis insiste sur le fait que cette démarche n'a aucun but polémique, ni politique, ce que le maire leur reproche à un an des élections municipales. Audrey complète sur la confusion entretenue sur les différentes études, d'une part l'une rendue par l'Observatoire Régional de Santé (instance différente de l'ARS – Agence Régionale de Santé) et portant sur le parc de l'Epervière, laquelle n'a pas intégré l'implantation du centre aqualudique.

Pour visionner le reportage avec le Collectif de médecins : [lien France 3 JT 19/20 Rhône-Alpes](#)

(C'est à la minute 12.27, ça dure environ 2.20 min)

Intervention en fin de réunion d'un groupe de défense du parc des Trinitaires, dénonçant le projet de vente à des riverains de 3 parcelles au fond du parc. Ce projet mettrait fin aux jardins partagés et au site de compostage des Trinitaires. A cela s'ajouterait un projet de requalification du parc, avec un risque important de perturbation de l'écosystème, très riche. Une pétition circule contre ce projet municipal qui brade encore une partie du patrimoine de la ville. Elle sera mise en ligne sur notre site facebook.

Intervention de Tristan Rechid :

Tristan Rechid explique l'aventure de Saillans à partir de 2013-2014 quand la Mairie a changé de main.

Son intervention est difficile à résumer. Il a tellement parlé !

On peut surtout retenir que dans une démocratie participative, il ne doit pas y avoir de concession, ce qui supposerait des insatisfactions, mais un consentement de tous à toutes les résolutions, chacun devant se retrouver dans les décisions prises.

Buffet :

La rencontre s'est terminée dans la bonne humeur par un buffet arménien préparé par les membres du bureau et une dame arménienne.